



*Nouveau à F-Information !*

# ***Les CROC' INFOS***

## ***F-INFORMATION***

*Rue de la Servette 67*

*Case postale 128*

*1211 Genève 7*

*Tél 022 740 31 00*

*Fax 022 740 31 44*

*Courriel : [femmes@f-information.org](mailto:femmes@f-information.org)*

*[www.f-information.org](http://www.f-information.org)*

## ***BIBLIOTHEQUE FILIGRANE***

*Tél. 022 740 31 41*

*Courriel : [filigrane@f-information.org](mailto:filigrane@f-information.org)*

*Bus 3, Trams 14, arrêt Poterie*



## Les Croc'Infos c'est quoi ?

### **Elles le disent souvent :**

*«Il nous manque des lieux, des moments pour se poser, discuter et échanger sur des sujets qui nous concernent, nous les femmes, en 2011 ! Et nous permettre de relativiser, de trouver des solutions...»*

Les Croc'Infos réunissent les femmes pour aborder des sujets qui nous préoccupent toutes, **en partageant une pause-déjeuner** de manière conviviale !

Pendant les Croc'Infos vous pourrez :

- trouver des informations pratiques
- vous sentir moins seule face à vos questionnements
- échanger sur vos expériences et vos vécus
- vous enrichir de l'expérience des autres et bénéficier de l'appui des professionnelles de F-Information animant les Croc'Infos.

*Le respect de l'autre et de la place de chacune dans la discussion ainsi que la discrétion quant aux histoires de vie entendues, sont les principes de base des ateliers organisés par F-Information. Nous demandons aux participantes des Croc'Infos de les respecter.*

## Où et quand ?

**Un lundi tous les deux mois de 12h15 à 13h45  
à F-Information - Salle Gabriela**

Chaque personne apporte de quoi se restaurer sur place,  
café et thé à disposition  
Une participation de CHF 5.- est demandée

## Les prochains thèmes

***Lundi 6 février 2012***

### **Manières de dire, manières de faire**

Nos habitudes culturelles peuvent être un obstacle  
à la recherche d'emploi.  
Faut-il communiquer autrement pour augmenter  
nos chances ?

***Lundi 2 avril 2012***

### **On partage l'autorité ou non ?**

Quand la séparation du couple arrive et qu'il y a  
des enfants, se pose la question de la garde  
mais aussi de l'autorité parentale.  
Que dit la nouvelle loi à ce sujet ?